

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 16 décembre de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 10/12/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, ANDASMAS Anissa (visio), STEFANUTTI Isabelle, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues, POULMARC'H Bertrand, MANNEVEAU Julie (visio), GUET François, ABGUILLERM Christian.

Pouvoirs : POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à BOUCHERON Dominique
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à BOUCHERON Dominique
TANGUY Patrick, pouvoirs à RAHER Marc
GUILLEMOT André, pouvoirs à JAFFRY Bernard

Ne prend pas part au vote : KERVAREC Ronan

Secrétaire de séance : RAHER Marc

Délibération N° DE 105-2021

**Objet : Subventions ULAMIR, MJC Centre social Ti An Dud
Convention Participation financière - 2021**

Rapporteur : Dominique TILLIER

Vu le Code général de collectivités territoriales et notamment son article L.5211-17,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative aux associations à but non lucratif,

Vu les statuts de Douarnenez communauté,

Il est proposé l'adoption d'une convention tripartite relative à la participation financière au titre du fonctionnement des structures pour l'année 2021 comprenant :

- 5 articles,
- Un engagement en terme de bilans financiers certifiés et de rapports d'activité détaillés conformément à l'article 4 de la convention,
- Une contribution financière d'un montant de 12 200 € à l'ULAMIR du Goyen,
- Une contribution financière d'un montant de 7 500 € à la MJC.

Vu la commission finances du 1^{er} décembre 2021,

Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021,

Il est proposé de :

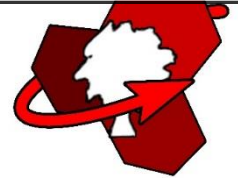
- **D'autoriser le président à signer la convention de participation avec la MJC et l'ULAMIR du Goyen dans le respect des éléments demandés.**
- **De verser les contributions financières pour l'année 2021 conformément au descriptif présenté ci-dessus.**

Monsieur Ronan KERVAREC, membre du bureau de l'ULAMIR, ne prend pas part au vote. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 16 décembre 2021.

**Le Président,
Philippe AUDURIER**





CONVENTION

Participation financière au fonctionnement de l'ULAMIR DU GOYEN et de la MJC TI AN DUD

Année 2021

Entre d'une part :

Douarnenez communauté, représentée par son Président, Philippe AUDURIER,

D'autre part :

L'ULAMIR centre social de Goyen, représenté par ses Co-Présidents, Gwenaël LE BARS et Nicolas FLOCH,

Et d'autre part :

La MJC centre Social Ti An Dud de Douarnenez, représentée par le bureau collégial,

Préambule :

Cette convention vise à définir les relations entre Douarnenez communauté, l'ULAMIR du Goyen et la MJC Ti An Dud à travers un projet social mené sur le territoire communautaire ainsi que les financements afférents.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 :

L'ULAMIR et la MJC Ti An Dud sont des associations d'animation et de développement social, portant des valeurs de solidarité et de citoyenneté. Elles interviennent sur l'ensemble du territoire de Douarnenez communauté.

Dans le cadre de cette convention, l'ULAMIR et la MJC Ti An Dud s'engagent :

- A développer et à participer aux projets d'intérêt communautaire,
- A travailler en étroite partenariat,
- A mener leur projet social sur les communes du territoire de Douarnenez communauté,
- A participer aux instances de réflexion auxquelles Douarnenez communauté souhaitera les associer,
- A participer aux projets d'animation émanant de Douarnenez communauté.

Article 2 :

Les activités de l'ULAMIR et de la MJC sont ouvertes à l'ensemble des habitants de Douarnenez communauté, avec des tarifs identiques.

Article 3 :

Par cette convention, un représentant de Douarnenez Communauté siègera au conseil d'administration de l'ULAMIR centre social du Goyen et à celui de la MJC Ti An Dud de Douarnenez.

Article 4 :

Douarnenez Communauté s'engage à participer financièrement au fonctionnement des deux associations sous la forme d'une subvention annuelle de 12 200 € pour l'ULAMIR du Goyen et de 7500 € pour le MJC Ti an Dud.

Ces subventions seront versées dans leur totalité en fin d'exercice budgétaire.

Les deux associations s'engagent à fournir à Douarnenez Communauté un rapport d'activité et un rapport financier certifié retraçant leurs bilans financiers sur l'année. Ceux-ci permettront à Douarnenez Communauté de vérifier la bonne utilisation de la subvention perçue.

Ces documents devront être envoyés à Douarnenez Communauté en mars de l'année n+1

Article 5 :

Cette convention est signée pour l'année 2021.

Fait en trois exemplaires

À Douarnenez, le

Le Président de Douarnenez Communauté

Philippe AUDURIER

Les Co-présidents de L'ULAMIR centre social du Goyen

Le Bureau Collégial de la MJC Centre Social Ti An Dud